

Official “LOTTO MAX Dream Big” Rules and Regulations

The LOTTO MAX Dream Big event (the “**Event**”) is sponsored by the Interprovincial Lottery Corporation (the “**ILC**”), the British Columbia Lottery Corporation (the “**BCLC**”), the Western Canada Lottery Corporation (the “**WCLC**”), the Ontario Lottery and Gaming Corporation (the “**OLG**”), Loto-Québec (“**LQ**”), and the Atlantic Lottery Corporation (the “**ALC**”), collectively referred to in these Official Rules and Regulations (the “**Event Rules**”) as the “**Sponsors**”. Each of BCLC, WCLC, OLG, LQ, and ALC is a “**Lottery Corporation**”. The Event is supported by Splashdot, Inc. (“**Splashdot**”), acting on behalf of the Sponsors for the purposes of managing this Event (collectively, the Sponsors and Splashdot are the “**Event Parties**”).

The Event commences on September 8, 2025 at 3:00 a.m. eastern daylight time (the “**Event Start Date**”) and ends on October 20, 2025 at 3:00 p.m. eastern daylight time (the “**Event End Date**”). By entering this Event, entrants accept and agree to be legally bound by these Event Rules and the decisions of the Sponsors, which are final, binding (without right of appeal), and conclusive on all matters related to this Event.

1. ELIGIBILITY

1.1. The Event is open to all residents of Canada who are the legal age to purchase lottery products in their respective province or territory (an “**Eligible Participant**”).

1.2. Notwithstanding section 1.1, the Event is not open to:

1.2.1. employees (including full-time, part-time and student employees; persons who are directly on payroll; and employees who are on paid or unpaid leave), officers, directors, representatives or agents (and, except with respect to Eligible Participants residing in Ontario, those with whom any of the foregoing persons are domiciled, whether related or not) of:

1.2.1.1. ILC, BCLC, WCLC, OLG or ALC;

1.2.1.2. the Alcohol and Gaming Commission of Ontario, Alberta Gaming, Liquor and Cannabis Commission, Manitoba Liquor and Lotteries Corporation, Saskatchewan Lotteries, Lotteries Yukon, NWT & Nunavut Lotteries, NWT Sport and Recreation Council, Sport North, Northwest Territories Lottery Commission, New Brunswick Lotteries and Gaming Corporation, New Brunswick Gaming Control and Licensing Services, Nova Scotia Gaming Corporation, Nova Scotia Alcohol, Gaming, Fuel

and Tobacco Division, Prince Edward Island Lotteries Commission, or a shareholder of the ALC that is directly involved with the affairs of the ALC;

- 1.2.1.3. Splashdot (excluding residents of Québec);
 - 1.2.1.4. the respective parent companies, subsidiaries, affiliates, prize suppliers, advertising/promotion agencies of any of the foregoing parties mentioned in sections 1.2.1.1 through 1.2.1.3; or
 - 1.2.1.5. any entity involved in the development, production, implementation, administration, judging or fulfillment of the Event (excluding residents of Québec).
- 1.3. A “**Lottery Retailer**” means (i) a person contracted by a Lottery Corporation to sell lottery tickets and provide lottery services at a retail location (a “**Retailer**”); (ii) a Retailer’s directors and officers; and (iii) employees of a Retailer who at any point during the Event Entry Period (defined in section 2.1 below) have been or are in any manner engaged in, or who directly manage or supervise those engaged in any manner in, the handling of lottery tickets, including without limitation, the activation, sale, validation or redemption of lottery tickets. Notwithstanding section 1.1, the Event is not open to:
- 1.3.1. BCLC’s Lottery Retailers, WCLC’s Lottery Retailers (except for purchases of a valid LOTTO MAX ticket through the Lotto Spot App, PlayNow Manitoba, PlayAlberta or a subscription), or OLG’s Lottery Retailers.
 - 1.3.2. ALC’s Lottery Retailers and any distributors, subject to the same prohibition on handling of lottery tickets as for Lottery Retailers, except for purchases of a valid LOTTO MAX ticket on alc.ca.
- 1.4. For residents of Prince Edward Island, Newfoundland and Labrador, Nova Scotia and New Brunswick, and notwithstanding section 1.1, the Event is not open to a person that currently, or at any point during the previous two (2) month period prior to the Event Start Date, has employment or contractual terms with ALC or an entity with a business relationship with ALC that specifically prohibits the person from purchasing or playing ALC’s products eligible to participate in this Event.
- 1.5. Individuals must comply with any applicable “no play at work” policy to be an Eligible Participant.

2. HOW TO PARTICIPATE

- 2.1. The Event runs from the Event Start Date to the Event End Date (the “**Event Entry Period**”).
- 2.2. An Eligible Participant can enter the Event using an eligible LOTTO MAX ticket purchased in the province/territory of their residence covered by their local Lottery Corporation during the Event Entry Period (an “**Eligible LOTTO MAX Play**”), or a No LOTTO MAX Play Necessary method of entry (an “**NPN Entry**”).
- 2.3. An Eligible Participant’s purchase of a physical LOTTO MAX ticket outside of the province/territory of their residence covered by their local Lottery Corporation is not an Eligible LOTTO MAX Play and cannot be used to earn entries in the Event.

Eligible Entry

- 2.4. Each \$5 spent on an entered Eligible LOTTO MAX Play earns five (5) entries that can be entered to the Event, and each entered NPN Entry earns five (5) entries that can be entered to the Event (each, an “**Eligible Entry**”). Eligible Entries that are automatically entered into the Event (as outlined in sections 3 and 4 below) are entered into the applicable weekly draw for the week in which they are purchased or, in the case of an NPN Entry, entered into the applicable weekly draw for the week in which they are processed, and are also entered into the grand prize draw. Eligible Entries that must be manually entered into the Event by an Eligible Participant (as outlined in sections 3 and 4 below) are entered into the applicable weekly draw for the week in which they are inputted by the participant, as well as entered into the grand prize draw once inputted into the applicable weekly draw.
- 2.5. For clarity, the following purchase methods and/or occurrences will not be considered an Eligible LOTTO MAX Play and cannot be used to earn entries in the Event:
 - 2.5.1. Free Play;
 - 2.5.2. TAG, Twist, Extra, Encore, Québec Max and Western Max purchased with LOTTO MAX;
 - 2.5.3. Any replacement ticket (or for residents of Québec, replacement ticket when the original has been entered);
 - 2.5.4. Any cancelled ticket; or

2.5.5. Any ticket purchased or entry received before the Event Start Date or after the Event End Date.

2.6. **Note:** For residents of British Columbia, and residents of Manitoba who purchase an Eligible LOTTO MAX Play online through PlayNow Manitoba, you must first enter a promo code via your PlayNow account to opt-in to the Event in order to be eligible to enter the Event using an Eligible LOTTO MAX Play or an NPN Entry (for residents of British Columbia) or using an Eligible LOTTO MAX Play (for residents of Manitoba who purchase an Eligible LOTTO MAX Play online through PlayNow Manitoba).

3. ENTERING AN ELIGIBLE LOTTO MAX PLAY

3.1. Enter an Eligible LOTTO MAX Play in your province/territory as outlined below.

3.2. ALC

3.2.1. Retail Entry:

3.2.1.1. Enter an Eligible LOTTO MAX Play purchased in store. Sign in or register for an alc.ca account on alc.ca and click “Enter Tickets” on the promotions.alc.ca website. Enter the unique twenty-five- (25)-character alphanumeric code printed underneath the Dream Big logo on the bottom of the Eligible LOTTO MAX Play.

3.2.1.2. Scan an Eligible LOTTO MAX Play on promotions.alc.ca using a mobile device camera to enter the ticket in the Event. You will need to allow promotions.alc.ca access to your mobile device camera to scan your Eligible LOTTO MAX Play on promotions.alc.ca.

3.2.1.3. Download the Atlantic Lottery Mobile App, sign-in to your alc.ca account, open the ticket checker and scan your Eligible LOTTO MAX Play. The entries will be automatically entered. If you are not signed-in to the Atlantic Lottery Mobile App and you scan an Eligible LOTTO MAX Play, it will prompt you to sign-in. When you successfully sign-in to the Atlantic Lottery Mobile App, the last Eligible LOTTO MAX Play you scanned will be automatically entered. By signing-in to the Atlantic Lottery Mobile App and scanning your Eligible LOTTO MAX Play, you consent to entering the Event.

3.2.2. Online Entry:

3.2.2.1. Earn entries from an Eligible LOTTO MAX Play purchased online from alc.ca or the Atlantic Lottery Mobile App by signing-in or registering for

an alc.ca account, on alc.ca. If you do not wish to enter the Event, you must purchase your LOTTO MAX tickets offline through ALC's retail partners for the duration of the Event. By purchasing an Eligible LOTTO MAX Play online on alc.ca or on the Atlantic Lottery Mobile App, participants consent to entering the Event. Please allow up to twenty-four (24) hours after purchase for entries to appear in your "Dream Big Event" tally on promotions.alc.ca.

Note: Participants will be able to track the status of earning entries on promotions.alc.ca under "History" when signed in to their alc.ca account.

3.3. BCLC

3.3.1. Retail Entry:

- 3.3.1.1. Scan an Eligible LOTTO MAX Play on the BCLC Dream Big Event website using a mobile device camera to enter the Eligible LOTTO MAX Play in the Event. You will need to allow the BCLC Dream Big Event website access to your mobile device camera in order to scan the Eligible LOTTO MAX Play.

Note: Participants will be able to track the number of entries from retail Eligible LOTTO MAX Play purchases in their "Dream Big (Tech the Halls or Crossword) Event" account.

3.3.2. Online Entry:

- 3.3.2.1. Earn entries from an Eligible LOTTO MAX Play purchased online from PlayNow.com or on the BCLC Mobile App by signing-in or registering for a PlayNow.com account and opting-in by entering a promo code (promo code and step-by-step details provided on PlayNow Promotions page at <https://www.playnow.com/lottery/promotions/lotto-max-dream-big/>). Once opted-in, all Eligible LOTTO MAX Play purchases will be automatically entered into the Event. By purchasing an Eligible LOTTO MAX Play online on PlayNow.com or on the BCLC Mobile App, participants consent to entering the Event. Please allow up to seven (7) days after purchase for entries to appear on your PlayNow "My Promotions" page.

Note: Participants will be able to track the status of earning entries from their PlayNow purchases on the "Promotions History" page when signed-in to their PlayNow account.

3.4. Loto-Québec

3.4.1. Retail Entry:

3.4.1.1. Enter an Eligible LOTTO MAX Play purchased in store. Sign-in or create an account on lotoquebec.com to enter the Event. Once signed-in, enter the control number that is on the Eligible LOTTO MAX Play at the lotoquebec.com/2chance website, or scan the QR code using the ticket checker on the Loto-Québec App.

3.4.2. Online Entry:

3.4.2.1. Earn entries automatically from an Eligible LOTTO MAX Play purchased online from lotoquebec.com or on the Loto-Québec App. Sign-in or create an account on lotoquebec.com before purchasing an Eligible LOTTO MAX Play online. By purchasing an Eligible LOTTO MAX Play online, participants consent to entering the Event.

Note: Participants will be able to track the number of entries earned for each Eligible LOTTO MAX Play under the “My Entries” tab on the lotoquebec.com/2chance website when they are signed-in to their account.

3.5. OLG

3.5.1. Retail Entry:

3.5.1.1. To enter an Eligible LOTTO MAX Play, sign-in or sign up for a Winner’s Edge account and click “Enter Tickets” on the OLG Dream Big Event website at lottomaxdreambig.OLG.ca (the **OLG Event Website**).

3.5.1.2. Enter Eligible LOTTO MAX Play either by scanning from your mobile phone or by entering the ticket number from your mobile device or computer, following instructions on the OLG Event Website. Event submissions must meet requirements for valid entry and are subject to review by OLG. Any submissions deemed by OLG in its sole discretion as fraudulent or otherwise containing any incorrect information (including, without limitation, as to the value of any Eligible LOTTO MAX Play) will be rendered void and the participant will be disqualified from the Event and will not be eligible to win any prize. Participants must allow the OLG Event Website access to their mobile device camera to scan an Eligible LOTTO MAX Play.

3.5.1.3. Eligible Participants must complete all required fields on the entry form to receive entries into the Event.

Note: Participants will be able to track the number of Eligible Entries earned for each Eligible LOTTO MAX Play through the Dream Big tracker when signed-in to their Winners Edge account.

3.5.2. Online Entry:

- 3.5.2.1. Eligible Participants must have a valid Player Account that is in good standing in accordance with the Player Agreement found [here](#) and must not have been archived, self-excluded, deactivated or placed on a break at time of opt-in or draw.
- 3.5.2.2. To earn Eligible Entries, sign up or log-in to your OLG.ca Player Account, opt-in to the LOTTO MAX Dream Big Event by selecting ‘Opt In’ on the promotion tile or promotion detail page, and purchase Eligible LOTTO MAX Plays online on OLG.ca using Unutilized Funds or Direct Pay (not funded by Lottery Bonus(es)) during the Event Entry Period. Eligible Entries earned will be displayed on the Promotion Tile.
- 3.5.2.3. An Eligible Entry earned by purchasing an Eligible LOTTO MAX Play online is automatically entered into the Event. It is prohibited to attempt to manually enter LOTTO MAX Plays purchased online through the OLG Event Website; any such attempted entry will result in those Entries being disqualified and may lead, in OLG’s discretion, to disqualification of the Eligible Participant.
- 3.5.2.4. If a participant no longer wishes to participate in the Event, the participant can opt-out of the Event by using the existing “Cancel Promo” feature. Opting out of the Event will result in disqualification of the participant and the removal of all of their formerly Eligible Entries, if applicable.

3.6. WCLC

3.6.1. Retail Entry and Lotto Spot App Entry:

- 3.6.1.1. To enter an Eligible LOTTO MAX Play purchased in store or on the Lotto Spot App, sign-in or sign up for an MVP account, click “Enter Tickets” on the WCLC Dream Big Event website and either:
 - 3.6.1.1.1. Enter the unique eighteen- (18)-digit ticket control number from the Eligible LOTTO MAX Play; or

- 3.6.1.1.2. Scan the retail Eligible LOTTO MAX Play on the WCLC Dream Big Event website using a mobile device camera to enter the Eligible LOTTO MAX Play in the Event. Participants will need to allow the WCLC Dream Big Event website access to their mobile device camera in order to scan the Eligible LOTTO MAX Play.
- 3.6.1.2. Participants must complete all required fields on the entry form to submit and complete the entries and ensure that the information in all fields is correct. Any incorrect ticket information submitted may result in disqualification.
- 3.6.1.3. All entries from an Eligible LOTTO MAX Play will be verified to ensure they are from valid LOTTO MAX tickets. Participants must keep their tickets in order to claim a prize for the Event.

Note: Participants can view the number of entries from retail or Lotto Spot App Eligible LOTTO MAX Play purchases in their MVP account.

3.6.2. PlayNow Manitoba Entry:

- 3.6.2.1. Earn entries from an Eligible LOTTO MAX Play purchased on PlayNow.com by signing-in or registering for a PlayNow.com account and opting-in by entering a promo code (promo code and step-by-step details provided on PlayNow Promotions page <https://www.playnow.com/lottery/promotions/lotto-max-dream-big/>). Once opted-in, all Eligible LOTTO MAX Plays purchased on PlayNow.com will be entered automatically into the Event. By opting-in and purchasing an Eligible LOTTO MAX Play online on PlayNow.com, participants consent to entering the Event. Please allow up to seven (7) days after purchase for entries to appear on your PlayNow “My Promotions” page.

Note: Participants will be able to track the status of earning entries from their PlayNow purchases on their “Promotions History” page when they are signed-in to their account.

3.6.3. PlayAlberta Entry:

- 3.6.3.1. Sign-in or register for a PlayAlberta.ca account and earn Event entries from purchases of Eligible LOTTO Max Plays on PlayAlberta.ca. See PlayAlberta.ca “Promotions” page <https://playalberta.ca/promotions/lotto-max-dream-big>. By purchasing an Eligible LOTTO MAX Play online on PlayAlberta.ca, participants consent to entering the Event. All Eligible LOTTO MAX Plays purchased on PlayAlberta.ca will be entered automatically into the Event.

3.6.4. Subscription Spot Entry and Mail Subscription Entry:

- 3.6.4.1. Eligible LOTTO MAX Plays purchased during the Event Entry Period through a subscription will be automatically entered into the Event.

3.7. All Lottery Corporations

3.7.1. Advance Play:

- 3.7.1.1. Eligible advance play LOTTO MAX tickets purchased in store during the Event Entry Period may earn entries in the Event for the applicable weekly draw for the week in which they are inputted by the participant, as well as entered into the grand prize draw once inputted into the applicable weekly draw.
- 3.7.1.2. Eligible advance play LOTTO MAX tickets purchased online during the Event Entry Period (excluding residents of Ontario) may earn entries in the Event for the applicable weekly draw when purchased by the participant, as well as entered into the grand prize draw.

4. ENTERING AN NPN ENTRY

- 4.1. The purchase of an Eligible LOTTO MAX Play will not improve or affect the chances of winning compared to an NPN Entry.
- 4.2. To participate with an NPN Entry, write a unique two hundred (200) word or more handwritten essay explaining “What would I do if I won one million dollars?” (the “**Essay**”). No mechanical or digital reproduction permitted.
- 4.3. Mail the Essay to the address listed below based on your province or territory of residence, along with the additional information required by your local Lottery Corporation. The Essay must be received by your local Lottery Corporation by local close of business on October 14, 2025 in order to be processed before the Event End Date. Limit of one Essay per envelope. Your local Lottery Corporation is not responsible for delay or non-delivery.
- 4.4. Any Essay that does not comply with the Event Rules may be deemed ineligible to earn entries into the Event at the absolute and unfettered discretion of the local Lottery Corporation.
- 4.5. An Eligible Participant earns five (5) entries in the applicable weekly draw and five (5) entries in the grand prize draw for each eligible, unique Essay received.
- 4.6. In the event that mail delivery is impacted by a labour disruption or strike impacting mail service at any time during the Event Entry Period, an alternative method of NPN

Entry will be made available. Participants must contact their local Lottery Corporation's Customer Care Centre to obtain the applicable instructions. Once implemented, such alternative method will remain available until close of business on October 14, 2025, regardless of whether regular mail service is restored prior to that date. In all cases, the NPN Entry submitted using the alternative method must be received by the Participant's local Lottery Corporation by local close of business on October 14, 2025 in order to be eligible. Lottery Corporations are not responsible for any delays in receipt of such Entries.

4.7. Additional information required by your local Lottery Corporation is outlined below:

4.8. British Columbia

British Columbia Lottery Corporation (c/o Player Services re: LOTTO MAX Dream Big Event)
74 West Seymour Street
Kamloops, BC
V2C 1E2

BCLC information required: First name, last name, telephone number, complete address and email address as registered on your LOTTO MAX Dream Big Event (Tech the Halls or Crossword) Event account.

BCLC Customer Support: 1-866-815-0222

4.9. Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Yukon, Northwest Territories and Nunavut

Western Canada Lottery Corporation (c/o LOTTO MAX Dream Big Event)
6910-50th Avenue
Postal Bag 649
Stettler, AB
T0C 2L0

WCLC information required: First name, last name, telephone number, complete address and email address as registered on your MVP account. Please note you must have an active MVP account to enter an NPN Entry.

Customer Care Center: 1-800-665-3313

4.10. Ontario

Ontario Lottery and Gaming Corporation (c/o LOTTO MAX Dream Big Event)
PO Box 60032
Etobicoke RPO Thorncrest, ON
M9A 5G2

OLG information required: Print, type or handwrite your first name, last name, date of birth, telephone number, mailing address, username and email address as registered on your Winner's Edge account or email address as registered on your OLG.ca Player Account. If you do not have a Winner's Edge account or OLG.ca Player Account, you can sign up for an account at winnersedge.OLG.ca or OLG.ca. Signing up is free.

Customer Care Center: 1-800-387-0098

4.11. Québec

Loto-Québec (c/o LOTTO MAX Dream Big Event)
C.P. 7777, succ. Centre-ville
Montréal, QC
H3C 4L4

LQ information required: First name, last name, telephone number and email address.

Customer Care Center: 1-866-611-5686

4.12. Newfoundland and Labrador, Nova Scotia, Prince Edward Island and New Brunswick

Atlantic Lottery Corporation (c/o LOTTO MAX Dream Big Event)
P.O. Box 6160
Moncton, NB
E1C 8W6

ALC information required and submission process: Include with your Essay the participant's first and last name, age, and valid email address associated to your alc.ca account. If you submit your Essay in compliance with the Event Rules, an NPN Entry online code will be delivered to the email address you provided, and you must then manually enter the code(s) on promotions.alc.ca to earn the five (5) entries in the applicable weekly draw and the grand prize draw. Requests for an NPN Entry online code that do not indicate a valid email address associated with an alc.ca account will be ineligible to receive an NPN Entry online code.

Customer Care Center: 1-877-252-3287

5. PRIZES AND DRAWS

- 5.1. There will be six (6) weekly draws and one (1) grand prize draw for this Event. The total prize value for the six (6) weekly draws and the grand prize draw is \$2,800,000.
- 5.2. For each weekly draw, thirty (30) winners will be selected from Eligible Entries received during each applicable weekly draw period. Each weekly winner is eligible

for a cash prize of \$10,000. There are a total of one hundred and eighty (180) weekly cash prizes for the Event.

5.3. The weekly draws will occur as follows (each a “**Draw Date**”), or as soon as reasonably possible after the respective Draw Date:

WEEKLY DRAW	WEEKLY DRAW PERIOD ENTRY START DATE	WEEKLY DRAW PERIOD ENTRY DEADLINE	DRAW DATE
1	Monday, September 8, 2025 at 3:00 AM EDT	Monday, September 15, 2025 at 2:59:59 AM EDT	Friday, September 19, 2025 or as soon as possible thereafter
2	Monday, September 15, 2025 at 3:00 AM EDT	Monday, September 22, 2025 at 2:59:59 AM EDT	Friday, September 26, 2025 or as soon as possible thereafter
3	Monday, September 22, 2025 at 3:00 AM EDT	Monday, September 29, 2025 at 2:59:59 AM EDT	Friday, October 3, 2025 or as soon as possible thereafter
4	Monday, September 29, 2025 at 3:00 AM EDT	Monday, October 6, 2025 at 2:59:59 AM EDT	Friday, October 10, 2025 or as soon as possible thereafter
5	Monday, October 6, 2025 at 3:00 AM EDT	Monday, October 13, 2025 at 2:59:59 AM EDT	Friday, October 17, 2025 or as soon as possible thereafter
6	Monday, October 13, 2025 at 3:00 AM EDT	Monday, October 20, 2025 at 3:00 PM EDT	Friday, October 24, 2025 or as soon as possible thereafter

5.4. There will be one (1) grand prize of \$1,000,000 selected from all Eligible Entries received during the Event Entry Period. The Eligible Entries for all weekly draws participate in the grand prize draw. The grand prize draw will occur on Friday, October 24, 2025 (the “**Grand Prize Draw Date**”), or as soon as reasonably possible after the Grand Prize Draw Date.

5.5. The odds of winning a prize in a weekly draw will depend upon the total number of Eligible Entries entered during the applicable week entry period. The odds of winning the grand prize draw will depend upon the total number of Eligible Entries entered during the Event Entry Period.

5.6. There is no prize allocation based on geography.

- 5.7. Draws for each weekly Draw Date and the Grand Prize Draw Date will be conducted electronically by the ILC using a certified random number generator.
- 5.8. Each Eligible Entry for a weekly draw may only win one (1) prize during that weekly draw, and is not eligible for any other weekly draw. However, Eligible Entries may win one (1) weekly prize and the grand prize.

Weekly Draws

- 5.9. At the time of draw on each weekly Draw Date (excluding the Grand Prize Draw Date), thirty (30) entries will be drawn as potential winners from the Eligible Entries entered during the applicable week entry period. If the entry is void or the participant is disqualified for any reason by a Sponsor, or if the participant does not respond to the local Lottery Corporation within five (5) business days, does not prove their identity, or does not correctly answer the mathematical skill-testing question, then the Sponsors reserve the right in their absolute and unfettered discretion to select an additional, alternate entry from among the remaining Eligible Entries received during the applicable week entry period.

Grand Prize Draw

- 5.10. At the time of draw on the Grand Prize Draw Date, one (1) entry will be drawn as the potential winner from all Eligible Entries entered during the Event Entry Period. If the entry is void or the participant is disqualified for any reason by a Sponsor, or if the participant does not respond to the local Lottery Corporation within five (5) business days, does not prove their identity, or does not correctly answer the mathematical skill-testing question, then the Sponsors reserve the right in their absolute and unfettered discretion to select an additional, alternate entry from among the remaining Eligible Entries received during the Event Entry Period.

6. WINNERS AND NOTIFICATIONS

- 6.1. Potential winners must meet the eligibility criteria outlined in these Event Rules to be declared a winner by their local Lottery Corporation and to be eligible to claim a prize.
- 6.2. Potential winners will be notified by their local Lottery Corporation using the contact information provided in the account with the local Lottery Corporation or provided at the time of entry. Potential winners will be contacted by the local Lottery Corporation as soon as reasonably possible following the applicable weekly Draw Date or the Grand Prize Draw Date, as applicable (the “**Initial Contact**”).
- 6.3. Proof of eligibility, including identity, age and residency, will be required from all potential winners prior to disbursement of any Event prize. For residents of Alberta, Saskatchewan, Manitoba, the Yukon, Northwest Territories and Nunavut, potential winners must also produce the original Eligible LOTTO MAX Play corresponding to

the entry drawn to be eligible to claim a prize, as applicable. Eligibility decisions with respect to potential winners are made by the local Lottery Corporation and are final.

- 6.4. The potential winner must correctly answer a mathematical skill-testing question without mechanical or other aid in order to be named the winner and to receive the applicable prize. If the potential winner fails to correctly answer, unaided, the time-limited mathematical skill-testing question, then the Sponsors shall have the right to automatically disqualify the entry (and, if disqualified, will forfeit all rights to the applicable prize).
- 6.5. Before being declared a confirmed winner and eligible to claim a prize, the potential winner must sign and return a declaration and release which may include:
 - 6.5.1. Confirmation of compliance with these Event Rules;
 - 6.5.2. Acknowledgment of acceptance of the applicable prize as awarded;
 - 6.5.3. Release of the Event Parties, and their respective officers, directors, agents, representatives, successors and assignees and all other persons or entities connected with the Event from any and all liability in connection with this Event, the potential winner's participation in this Event and/or the awarding and use/misuse of any prize or any portion thereof;
 - 6.5.4. Release of Facebook, Instagram and X (the "**Social Media Platforms**"), and acknowledgment that the Event was not sponsored, endorsed or administered by the Social Media Platforms; and
 - 6.5.5. Confirmation of agreement to the publication, reproduction and/or other use of their name, address (city and province only) and photograph without further notice or compensation, in any publicity or advertisement carried out by or on behalf of the Sponsors in any manner whatsoever, including print, broadcast or the internet.
- 6.6. If the potential winner's eligibility information and declaration and release is not received by the local Lottery Corporation within five (5) business days after the Initial Contact, the local Lottery Corporation shall have the right to automatically disqualify the entry (and, if disqualified, will forfeit all rights to the applicable prize).
- 6.7. Prizes must be accepted as awarded. If the potential winner cannot, or is for any reason unable to, accept a prize as awarded for any reason, then the potential winner will be disqualified (and will forfeit all rights to the prize) and the ILC and/or the local Lottery Corporation reserve the right, in its absolute and unfettered discretion, to select a potential winner from among the remaining Eligible Entries entered during the

applicable week entry period in the case of a weekly prize or, in the case of the grand prize, from among the remaining Eligible Entries entered during the Event Entry Period (in which case the foregoing provisions of this section shall apply to the newly selected potential winner).

- 6.8. In the event of a ‘group play’, each local Lottery Corporation will act in accordance with its own applicable policies and procedures. The Sponsors assume no responsibility or liability whatsoever for the entitlement to any prize of any group, or group member. By participating in the Event, each Eligible Participant acting for a group fully agrees to and accepts these Event Rules.

7. BREAK AND SELF-EXCLUSION

- 7.1. Your participation in this Event may be subject to any break or self-exclusion you have made with your local Lottery Corporation. In these cases, the policies of your local Lottery Corporation on breaks or self-exclusion, as applicable, shall apply to your participation in this Event. Entries earned prior to the self-exclusion status may still be eligible to participate in the applicable weekly draw and grand prize draw. Additional information about self-exclusion can be found on the website of your local Lottery Corporation:

ALC Self-Exclusion Program

If you choose to Self-Exclude through alc.ca, you will not have access to your alc.ca account prohibiting you from being able to enter any Eligible LOTTO MAX Plays purchased in-store.

<https://www.alc.ca/content/alc/en/corporate/playwise/self-exclusion.html>

BCLC Game Break

<https://corporate.bclc.com/player-health/game-break.html>

LQ Self-Exclusion Program

<https://pourquelejeuresteunjeu.lotoquebec.com/en/find-help/self-exclusion-program>

OLG My PlayBreak Policy

<https://www.olg.ca/en/legal/responsible-gambling-policy.html>

8. LIMITATION OF LIABILITY

- 8.1. By entering the Event, Eligible Participants agree that in no event will the Event Parties or the Social Media Platforms, and their respective affiliates and their respective members, shareholders, directors, officers, employees, agents, representatives, successors, subcontractors, insurers and assigns, (collectively, the “**Released Parties**”) be responsible or liable for, and Eligible Participants hereby release such Released Parties from, any and all claims, actions, damages, losses, costs,

expenses or liability of any kind (including, but not limited to, property damage, personal injuries and/or death, direct, indirect, incidental, consequential or punitive damages, and counsel fees and court costs) arising or resulting from anything relating to or including, but not limited to:

- 8.1.1. the production, administration or execution of the Event (or the Eligible Participants' participation in the Event);
 - 8.1.2. use of or problems with any function of any website related to the Event or materials on any website howsoever caused;
 - 8.1.3. any lost, stolen, delayed, not received, destroyed, damaged, misdirected, illegible, incomplete, fraudulent or late entries requests or other information, and all such entries will be void and not eligible;
 - 8.1.4. any failure, interruption, or delay to receive entries for any reason (including by mail or email or other communication) or technical failures or errors of any kind;
 - 8.1.5. any functionality lost due to not having cookies enabled or traffic congestion on the Internet;
 - 8.1.6. selection, announcement, acceptance, possession, use, misuse, or non-use of any prize winner or any prize awarded;
 - 8.1.7. any injury or damage to an Eligible Participant's or to any other person's computer system(s) due to viruses or breaches of privacy from interference by third-party computers (or "hackers"), including the security or privacy of information transmitted via computer networks;
 - 8.1.8. the malfunction of, or damage caused to, any telephone network or lines, computer equipment, data or software, online systems, servers or access providers;
 - 8.1.9. any unauthorized access, tampering, hacking, theft, destruction, computer viruses, time bombs, logic bombs and any other devices of a like or similar nature that may arise or occur in connection with the Event; and
 - 8.1.10. any other technical or human error in the receipt or processing of entries, or other submissions (whether to or from) or otherwise related to the production, administration or execution of the Event.
- 8.2. The Released Parties are not responsible or liable for commencing, continuing or completing a draw or awarding prizes, including and without limitation in the

following circumstances: (i) a regulatory body with authority over the Event, or over any of the Released Parties, has reservations of a regulatory nature about any element of the Event, or in any of the Released Parties offering or operating the Event; (ii) if doing so will result in the Event not being administered as intended by the Event Rules; or (iii) if doing so may adversely affect the fairness, integrity or reputation of the Event or the integrity or reputation of any of the Released Parties, all in the ILC's absolute and unfettered discretion.

- 8.3. Eligible Participants agree to defend, indemnify and hold harmless the Released Parties from and against any and all actions, suits, proceedings, claims, demands, losses, costs and expenses, including legal costs and fees, arising from or related to any entry in the Event and/or any breach of any of the Event Rules.
- 8.4. The Released Parties will not be liable for the failure of any entry, request or other information to be received, captured or recorded for any reason. In no event will the Released Parties be liable to award more than one hundred and eighty (180) weekly prizes and one (1) grand prize and do not accept responsibility, in whole or in part, for loss, damage or injury, howsoever caused in connection with the weekly prizes or the grand prize or the conduct of the Event.

9. GENERAL CONDITIONS

- 9.1. By entering the Event, Eligible Participants confirm that they have read and agree to abide by these Event Rules.
- 9.2. The decision(s) of the Sponsors are final and binding on all matters relating to the Event including, but not limited to, the administration of the Event, the determination of the eligibility of any entry, the selection of potential winners, and the award of any prize.
- 9.3. If the potential winner is found to have entered falsified or incorrect information, including in respect of any ticket information entered manually on any Event website for the purpose of entering the Event, and/or if the potential winner does not meet eligibility requirements, or does not have an account in good standing with their Lottery Corporation, that person and all of their entries will be disqualified and the person will not be eligible to win an Event prize.
- 9.4. The Sponsors reserve the right to disqualify any participant from the Event that they find to be tampering with entries or the draw process, acting in violation of these Event Rules, or acting in any manner that could reasonably be perceived as potentially adversely affecting the fairness, integrity or reputation of the Event.
- 9.5. All entries become the property of the Sponsors and will not be returned.

- 9.6. Participants who submit an NPN Entry waive for the benefit of the Sponsors all moral rights in respect of the minimum two hundred (200) word essay.
- 9.7. Any attempt to deliberately damage or undermine the operation of this Event or a draw is a violation of criminal and civil laws. The Sponsors reserve the right to seek remedies and damages to the fullest extent permitted by law, including criminal prosecution, for any such attempt.
- 9.8. The Sponsors reserve the right to cancel the Event, in whole or in part, or to delay the Event for any reason whatsoever and without prior notice, including in cases of fortuitous events or force majeure.
- 9.9. The Sponsors may amend these Event Rules at any time, in which case the amended rules will be made available to the public.
- 9.10. By entering this Event, each Eligible Participant consents to the collection, use and distribution of their personal information (information that identifies an Eligible Participant as an individual, such as telephone number, and address) by the Lottery Corporations and Splashdot for the purposes of implementing, administering and fulfilling this Event. Each Lottery Corporation is committed to ensuring the privacy of their participants and taking all of the necessary precautions to ensure participant information is safeguarded in accordance with its privacy policy. The Lottery Corporations will only use or disclose the personal information of entrants for the specific purposes for which it was collected, including but not limited to the administration of the Event and/or account creation, unless required by law, and will only retain the information long enough to fulfill the purposes for which the personal information was collected. A copy of the privacy policies and legal notices/disclaimers of the Lottery Corporations are available at the links below:
- ALC Privacy Policy
<https://www.alc.ca/content/alc/en/referenced/PrivacyPolicy.html>
- BCLC BCLC Privacy Statement
<https://corporate.bclc.com/privacy-statement.html>
- LQ Privacy Policy
<https://societe.lotoquebec.com/en/privacy>
- OLG OLG Privacy and Cookie Policy
<https://www.OLG.ca/en/privacy-and-cookie-policy.html>
- WCLC Privacy Policy
<https://www.wclc.com/privacy-policy.htm>
- 9.11. These Event Rules govern the Event. In the event of any conflict or inconsistency between the provisions of these Event Rules and the provisions of any other

contractual agreement for this Event which cannot be resolved by both provisions being complied with, the provisions contained in these Event Rules will prevail to the extent of such conflict or inconsistency.

- 9.12. These Event Rules are subject to, and governed by, the laws of the province/territory in which the LOTTO MAX ticket was issued. In all other cases, these Event Rules are subject to, and governed by, the laws of the province/territory in which the participant is a legal resident.
- 9.13. Participants of the Event irrevocably attorn and submit to the exclusive jurisdiction of the courts of the province/territory in which the LOTTO MAX ticket was issued in any action or proceeding arising out of, or relating to, these Event Rules. In all other cases, participants of the Event irrevocably attorn and submit to the exclusive jurisdiction of the courts of their province/territory of residence in any action or proceeding arising out of, or relating to, these Event Rules. Participants waive objection to the venue of any action or proceeding in such court or any argument that such court provides an inconvenient forum.
- 9.14. For residents of Québec, any dispute related to the management of the Event and awarding of prizes will be settled according to these Event Rules and the Sales promotion games By-law (CQLR, c. S-13.1, r. 4).
- 9.15. In the event any provision of these Event Rules, of the conditions and explanations appearing on a ticket or of such conditions as are established by the Sponsors are determined by a court of competent jurisdiction to be void or unenforceable, such determination shall solely affect such provision and shall not, in itself, render void or unenforceable the remaining provisions thereof.

« Rêver en grand de LOTTO MAX »

Règles officielles

L'événement Rêver en grand LOTTO MAX (l'« **Événement** ») est commandité par la Société de la loterie interprovinciale (la « **SLI** »), la British Columbia Lottery Corporation (la « **BCLC** »), la Western Canada Lottery Corporation (la « **WCLC** »), la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« **OLG** »), Loto-Québec (« **LQ** ») et la Société des loteries de l'Atlantique (la « **SLA** »), appelées collectivement les « **Commanditaires** » dans les présentes règles officielles (les « **Règles de l'événement** »). La BCLC, la WCLC, OLG, LQ et la SLA sont chacune une « **Société de loterie** ». L'Événement est soutenu par Splashdot, Inc. (« **Splashdot** »), qui agit pour le compte des Commanditaires aux fins de la gestion de cet Événement (les Commanditaires et Splashdot constituent, collectivement, les « **Parties à l'événement** »).

L'Événement commence le 8 septembre 2025 à 3 h, heure avancée de l'Est (la « **Date de début de l'événement** »), et se termine le 20 octobre 2025 à 15 h, heure avancée de l'Est (la « **Date de fin de l'événement** »). En participant à l'Événement, le participant accepte et convient d'être lié par les Règles de l'événement et par les décisions des Commanditaires, lesquelles sont définitives et lient les parties (sans droit d'appel) quant à toutes les questions en lien avec l'Événement.

1. **ADMISSIBILITÉ**

1.1. L'Événement est ouvert à tous les résidents canadiens ayant atteint l'âge légal pour acheter des produits de loterie dans leur province ou territoire respectif (un « **Participant admissible** »).

1.2. Nonobstant le paragraphe 1.1, l'Événement n'est pas ouvert aux personnes suivantes :

1.2.1. les employés (y compris les employés à temps plein, à temps partiel et les travailleurs-étudiants; les personnes directement inscrites sur la liste de paie et les employés en congé payé ou non), les dirigeants, les administrateurs, les représentants ou les mandataires (et, à l'exception des Participants admissibles résidant en Ontario, ceux habitant sous le même toit que l'une ou l'autre des personnes susmentionnées, qu'ils soient parents ou non) des entités suivantes :

1.2.1.1. la SLI, la BCLC, la WCLC, OLG ou la SLA;

1.2.1.2. la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, l'Alberta Gaming, Liquor and Cannabis Commission, la Manitoba Liquor and Lotteries Corporation, Saskatchewan Lotteries, Lotteries Yukon, NWT & Nunavut Lotteries, le NWT Sport and Recreation Council, Sport North, la Northwest Territories Lottery Commission, la Société des loteries et des jeux du

Nouveau-Brunswick, Réglementation des jeux et services de délivrance de licences du Nouveau-Brunswick, la Nova Scotia Gaming Corporation, la Nova Scotia Alcohol, Gaming, Fuel and Tobacco Division, la Prince Edward Island Lotteries Commission ou un actionnaire de la SLA qui participe directement aux activités de la SLA;

1.2.1.3.Splashdot (à l'exclusion des résidents du Québec);

1.2.1.4.les sociétés mères, filiales, membres du même groupe, fournisseurs de lots et agences de publicité et de promotion respectifs de l'une ou l'autre des parties qui précèdent ou qui sont mentionnées aux sous-alinéas 1.2.1.1 à 1.2.1.3; ou

1.2.1.5.toute entité qui participe à l'élaboration, à la production, à la mise en œuvre, à l'administration, à l'adjudication ou à la réalisation de l'Événement (à l'exclusion des résidents du Québec).

1.3. Un « **Détaillant de loteries** » désigne i) une personne mandatée par une Société de loterie pour vendre des billets de loterie et fournir des services de loterie à un point de vente (un « **Détaillant** »); ii) les administrateurs et dirigeants d'un Détaillant; et iii) les employés d'un Détaillant qui, à tout moment pendant la Période de participation à l'événement (définie au paragraphe 2.1 ci-après), ont pris part ou prennent part de quelque façon que ce soit à la manipulation de billets de loterie, y compris, sans s'y limiter, l'activation, la vente, la validation ou l'échange de billets de loterie, ou qui gèrent ou supervisent directement des personnes prenant part de quelque façon que ce soit à cette activité. Nonobstant le paragraphe 1.1, l'Événement n'est pas ouvert aux entités suivantes :

1.3.1. les Détaillants de loteries de la BCLC, les Détaillants de loteries de la WCLC (à l'exception des billets LOTTO MAX valides achetés à l'aide de l'application Lotto Spot, PlayNow Manitoba, PlayAlberta ou un abonnement) ou les Détaillants de loteries d'OLG (à l'exception des billets LOTTO MAX valides achetés à l'emplacement d'un autre Détaillant de loteries);

1.3.2. les Détaillants de loteries de la SLA et tout distributeur, sous réserve de la même interdiction dont sont visés les Détaillants de loteries en ce qui a trait à la manipulation des billets de loterie, à l'exception des billets LOTTO MAX valides achetés sur alc.ca.

1.4. Pour les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, et nonobstant le paragraphe 1.1, l'Événement n'est pas ouvert à toute personne qui, actuellement ou à tout moment au cours des deux (2) mois précédant la Date de début de l'événement, occupe ou a occupé un emploi auprès de la SLA ou d'une entité ayant une relation d'affaires avec la SLA ou est ou a été visée par des dispositions contractuelles interdisant expressément à la personne d'acheter des produits de la SLA admissibles aux fins de participation à cet Événement ou de s'adonner aux jeux offerts par ces produits.

1.5. Pour être un Participant admissible, les personnes doivent se conformer à toute politique applicable en matière d'interdiction de jouer en milieu de travail.

2. COMMENT PARTICIPER

2.1. L'Événement se déroule à compter de la Date de début de l'événement et se termine à la Date de fin de l'événement (la « **Période de participation à l'événement** »).

2.2. Un Participant admissible peut participer à l'Événement en utilisant un billet LOTTO MAX admissible acheté dans sa province ou son territoire de résidence visé par sa Société de loterie locale pendant la Période de participation à l'événement (une « **Participation LOTTO MAX admissible** »), ou un mode de participation sans obligation d'avoir une participation LOTTO MAX (une « **Participation NPN** »).

2.3. L'achat d'un billet LOTTO MAX physique par un Participant admissible à l'extérieur de sa province ou de son territoire de résidence visé par sa Société de loterie locale n'est pas une Participation LOTTO MAX admissible et ne peut servir à cumuler des participations à l'Événement.

Participation admissible

2.4. Chaque 5 \$ misés sur une participation LOTTO MAX admissible donne droit à cinq (5) participations à l'Événement, et chaque Participation NPN inscrite donne droit à cinq (5) participations à l'Événement (chacune, une « **Participation admissible** »). Les Participations admissibles qui font l'objet d'une inscription automatique à l'Événement (comme il est indiqué aux articles 3 et 4 ci-après) sont inscrites au tirage hebdomadaire applicable pour la semaine durant laquelle a lieu l'achat des billets donnant droit aux participations ou, dans le cas des Participations NPN, celles-ci sont inscrites au tirage hebdomadaire applicable pour la semaine durant laquelle elles sont traitées, et elles sont également inscrites au tirage du gros lot. Les Participations admissibles qu'un Participant admissible doit inscrire manuellement afin de participer à l'Événement (comme il est indiqué aux articles 3 et 4 ci-après) sont inscrites au tirage hebdomadaire applicable pour la semaine durant laquelle elles sont inscrites par le participant et elles sont également inscrites au tirage du gros lot après leur inscription en vue du tirage hebdomadaire applicable.

2.5. À titre de précision, les méthodes d'achat et/ou les cas suivants ne seront pas considérés comme une Participation LOTTO MAX admissible et ne pourront servir à cumuler des participations à l'Événement :

2.5.1. une participation gratuite;

2.5.2. les participations (ou sélections) TAG, Twist, Extra, Encore, Québec Max et Western Max achetés avec une participation LOTTO MAX;

2.5.3. les billets de remplacement (ou pour les résidents du Québec, un billet de remplacement lorsque le billet original a été inscrit);

- 2.5.4. un billet annulé; ou
 - 2.5.5. un billet acheté ou inscrit avant la Date de début de l'événement ou après la Date de fin de l'événement.
- 2.6. **Note :** Les résidents de la Colombie-Britannique, et ceux du Manitoba qui achètent une Participation LOTTO MAX admissible en ligne sur le site PlayNow Manitoba, doivent d'abord entrer un code de promotion dans leur compte PlayNow pour prendre part à l'Événement afin d'être admissible à participer à l'Événement en utilisant une Participation LOTTO MAX admissible ou une Participation NPN (pour les résidents de la Colombie-Britannique) ou en utilisant une Participation LOTTO MAX admissible (pour les résidents du Manitoba qui achètent une Participation LOTTO MAX admissible en ligne sur le site PlayNow Manitoba).

3. **INSCRIRE UNE PARTICIPATION LOTTO MAX ADMISSIBLE**

- 3.1. Vous pouvez inscrire une Participation LOTTO MAX admissible dans votre province ou territoire de résidence comme il est indiqué ci-après.

3.2. **SLA**

3.2.1. Participation achetée auprès d'un Détaillant :

- 3.2.1.1. Soumettez un billet admissible du LOTTO MAX acheté chez un détaillant. Créez un compte alc.ca sur alc.ca ou connectez-vous à votre compte et cliquez sur « Soumettre des billets » sur le site Web promotionsfr.alc.ca. Saisissez le code alphanumérique unique à vingt-cinq (25) caractères imprimés sous le logo de Rêver en grand LOTTO MAX au bas du billet admissible du LOTTO MAX.

- 3.2.1.2. Balayez un billet admissible du LOTTO MAX sur promotionsfr.alc.ca au moyen de l'appareil photo d'un appareil mobile pour soumettre le billet à l'événement. Pour balayer votre billet admissible du LOTTO MAX sur promotionsfr.alc.ca, vous devrez autoriser promotionsfr.alc.ca à accéder à l'appareil photo de votre appareil mobile.

- 3.2.1.3. Téléchargez l'application mobile de Loto Atlantique, connectez-vous à votre compte alc.ca, ouvrez le vérificateur de billets et balayez votre billet admissible du LOTTO MAX. Les participations seront automatiquement soumises. Si vous n'êtes pas connecté à partir de l'application mobile de Loto Atlantique lorsque vous balayez un billet

admissible du LOTTO MAX, on vous demandera d'ouvrir une session. Une fois connecté à partir de l'application mobile de Loto Atlantique, le dernier billet admissible du LOTTO MAX que vous avez balayé sera automatiquement soumis. En vous connectant à l'application mobile de Loto Atlantique et en balayant votre billet admissible du LOTTO MAX, vous consentez à participer à l'événement.

3.2.2. Participation achetée en ligne :

3.2.2.1. Pour obtenir des participations grâce à un billet admissible du LOTTO MAX acheté en ligne sur alc.ca ou sur l'application mobile de Loto Atlantique, vous devez ouvrir une session ou créer un compte alc.ca sur alc.ca. Si vous ne souhaitez pas participer à l'événement, vous devez acheter vos billets du LOTTO MAX hors ligne auprès des détaillants partenaires de la SLA pendant la durée de l'événement. En achetant un billet admissible du LOTTO MAX en ligne sur alc.ca ou sur l'application mobile de Loto Atlantique, vous consentez à participer à l'événement. Un délai pouvant atteindre vingt-quatre (24) heures après l'achat peut être nécessaire pour que vos participations figurent dans votre compte de l'événement « Rêvez en grand » sur promotionsfr.alc.ca.

Note : Les participants pourront vérifier l'état des participations qu'ils ont obtenues sur promotionsfr.alc.ca, dans l'« Historique », lorsqu'ils sont connectés à leur compte alc.ca.

3.3. BCLC

3.3.1. Participation achetée auprès d'un Détaillant :

3.3.1.1. Balayez une Participation LOTTO MAX admissible sur le site Web Dream Big Event de la BCLC à l'aide de l'appareil photo de votre appareil mobile afin de faire inscrire la Participation LOTTO MAX admissible à l'Événement. Vous devrez permettre au site Web Dream Big Event de la BCLC d'avoir accès à l'appareil photo de votre appareil mobile pour balayer votre Participation LOTTO MAX admissible.

Note : Les participants pourront vérifier le nombre de participations qu'ils ont cumulées grâce à leur achat des Participations LOTTO MAX admissibles auprès de Détaillants à partir de leur compte « Dream Big (Tech the Halls or Crossword) Event ».

3.3.2. Participation achetée en ligne :

- 3.3.2.1. Cumulez des participations grâce à l'achat en ligne d'une Participation LOTTO MAX admissible sur PlayNow.com ou à partir de l'application mobile de la BCLC en créant un compte PlayNow.com ou en vous connectant à votre compte et en activant votre participation par la saisie d'un code de promotion (le code de promotion et les détails concernant la marche à suivre sont fournis sur la page dédiée aux promotions de PlayNow à <https://www.playnow.com/lottery/promotions/lotto-max-dream-big/>. Une fois votre participation activée, tous vos Participations LOTTO MAX admissibles achetés seront automatiquement inscrites à l'Événement. En achetant une Participation LOTTO MAX admissible en ligne sur PlayNow.com ou sur l'application mobile de la BCLC, les participants consentent à participer à l'Événement. Veuillez prévoir un délai pouvant atteindre sept (7) jours après l'achat avant que vos participations ne soient affichées sur votre page « My Promotions » de PlayNow.

Note : Les participants pourront vérifier l'état des participations qu'ils ont cumulées au moyen de leurs achats PlayNow à partir de la page « Promotions History » lorsqu'ils sont connectés à leur compte PlayNow.

3.4. Loto-Québec

3.4.1. Participation achetée auprès d'un Détaillant :

- 3.4.1.1. Inscrivez une Participation LOTTO MAX admissible achetée en magasin. Créez un compte sur lotoquebec.com ou connectez-vous à votre compte pour participer à l'Événement. Lorsque vous vous êtes connectés, saisissez le numéro de contrôle qui figure sur la Participation LOTTO MAX admissible sur le site Web lotoquebec.com/2chance ou balayez le code QR à l'aide du vérificateur de billets à partir de l'application Loto-Québec.

3.4.2. Participation achetée en ligne :

- 3.4.2.1. Cumulez automatiquement des participations grâce à l'achat en ligne d'une Participation LOTTO MAX admissible sur lotoquebec.com ou à partir de l'application Loto-Québec. Créez un compte sur lotoquebec.com ou connectez-vous à votre compte avant d'acheter une Participation LOTTO MAX admissible en ligne. En achetant une Participation LOTTO MAX admissible en ligne, les participants consentent à participer à l'Événement.

Note : Les participants pourront vérifier le nombre de participations qu'ils ont cumulées pour chaque Participation LOTTO MAX

admissible sous l'onglet « Mes participations » sur le site Web lotoquebec.com/2chance lorsqu'ils sont connectés à leur compte.

3.5. OLG

3.5.1. Participation achetée auprès d'un Détaillant

3.5.1.1. Pour inscrire une Participation LOTTO MAX admissible, créez un compte Privilèges gagnants ou connectez-vous à votre compte et cliquez sur « Inscrire des billets » sur le Site Web d'OLG dédié à l'Événement Rêver en grand à l'adresse reverengrandlottomax.olg.ca (le « **Site Web d'OLG dédié à l'événement** »).

3.5.1.2. Inscrivez une Participation LOTTO MAX admissible en balayant le billet à partir de votre téléphone mobile ou en inscrivant le numéro du billet à l'aide de votre appareil mobile ou de votre ordinateur et suivez les instructions fournies sur le Site Web d'OLG dédié à l'Événement. Les inscriptions à l'Événement doivent satisfaire aux exigences pour que les participations puissent être déclarées valides et OLG se réserve le droit d'en faire la vérification. Toute inscription jugée frauduleuse par OLG, à son gré exclusif, ou qui contient par ailleurs des renseignements inexacts (y compris, sans s'y limiter, en ce qui a trait à la valeur d'une Participation LOTTO MAX admissible) sera déclarée nulle et le participant sera disqualifié de l'Événement et ne sera pas admissible à gagner un lot. Les participants doivent accorder au Site Web d'OLG dédié à l'événement l'accès à l'appareil photo de leur appareil mobile pour balayer une Participation LOTTO MAX admissible.

3.5.1.3. Les Participants admissibles doivent remplir tous les champs requis sur le bulletin de participation afin d'obtenir des participations à l'Événement.

Note : Les participants pourront vérifier le nombre de Participations admissibles qu'ils ont cumulées pour chaque Participation LOTTO MAX admissible au moyen de l'outil de suivi Rêver en grand lorsqu'ils sont connectés à leur compte Privilèges gagnants.

3.5.2. Participation achetée en ligne

3.5.2.1. Les Participants admissibles doivent avoir un compte du joueur valide et en règle conformément à la Convention du joueur qui se trouve [ici](#) et ne doivent pas être autoexclus; leur compte ne doit pas être archivé, désactivé ou mis en pause au moment de leur inscription ou du tirage.

3.5.2.2. Pour obtenir des Participations admissibles, créez un compte du joueur OLG.ca ou connectez-vous à votre compte, inscrivez-vous à l'Événement Rêver en grand LOTTO MAX en sélectionnant

« S'inscrire » sur la vignette de la promotion ou sur la page des promotions et achetez des Participations LOTTO MAX admissibles en ligne sur OLG.ca en utilisant les Fonds inutilisés ou le paiement direct (non financé par les bonis de loterie) pendant la Période de participation à l'événement. Les Participations admissibles cumulées s'afficheront sur la vignette de la promotion.

- 3.5.2.3. Toute Participation admissible obtenue en achetant une Participation LOTTO MAX admissible en ligne est automatiquement inscrite à l'Événement. Il est interdit de tenter de saisir manuellement des Participations LOTTO MAX achetées en ligne sur le Site Web d'OLG dédié à l'Événement; une telle tentative entraînera la disqualification de ces Participations et peut donner lieu, à la discrétion d'OLG, à la disqualification du Participant admissible.
- 3.5.2.4. Si un participant ne souhaite plus participer à l'Événement, il peut s'en désinscrire en utilisant l'option d'annulation de la promotion. La désinscription de l'Événement entraînera la disqualification du participant et la suppression de toutes ses anciennes Participations admissibles, le cas échéant.

3.6. WCLC

3.6.1. Participation achetée auprès d'un Détaillant et de l'application Lotto Spot :

- 3.6.1.1. Pour inscrire une Participation LOTTO MAX admissible achetée en magasin ou au moyen de l'application Lotto Spot, créez un compte MVP ou connectez-vous à votre compte et cliquez sur « Inscrire des billets » sur le site Web de WCLC dédié à l'Événement Rêver en grand et faites l'une ou l'autre des actions suivantes :
 - 3.6.1.1.1. saisissez le numéro de contrôle unique composé de dix-huit (18) chiffres qui figure sur la Participation LOTTO MAX admissible; ou
 - 3.6.1.1.2. balayez la Participation LOTTO MAX admissible achetée auprès d'un Détaillant sur le site Web de WCLC dédié à l'Événement Rêver en grand à l'aide de l'appareil photo de votre appareil mobile pour inscrire la Participation LOTTO MAX admissible à l'événement. Les participants doivent accorder au site Web de WCLC dédié à l'Événement Rêver en grand l'accès à l'appareil photo de leur appareil mobile pour balayer la Participation LOTTO MAX admissible.
- 3.6.1.2. Les participants doivent remplir tous les champs requis sur le bulletin de participation pour être en mesure d'inscrire et de finaliser les participations et veiller à ce que les renseignements saisis dans tous les

champs soient exacts. Tout renseignement inscrit qui se révèle inexact peut mener à la disqualification.

- 3.6.1.3. Toutes les participations associées à une Participation LOTTO MAX admissible seront vérifiées pour s'assurer qu'elles proviennent de billets LOTTO MAX valides. Les participants doivent conserver leurs billets pour réclamer un lot dans le cadre de l'Événement.

Note : Les participants peuvent vérifier le nombre de participations provenant des Participations LOTTO MAX admissibles achetées auprès d'un Détaillant ou à l'aide de l'application Lotto Spot dans leur compte MVP.

3.6.2. Participation achetée par l'intermédiaire du site PlayNow Manitoba :

- 3.6.2.1. Cumulez des participations provenant de vos achats des Participations LOTTO MAX admissibles sur PlayNow.com en créant un compte PlayNow.com ou en vous connectant à votre compte et en activant votre participation par la saisie d'un code de promotion (le code de promotion et les détails concernant la marche à suivre sont fournis sur la page dédiée aux promotions de PlayNow sur <https://www.playnow.com/lottery/promotions/lotto-max-dream-big/>.

Une fois votre participation activée, tous vos Participations LOTTO MAX admissibles achetées sur PlayNow.com seront automatiquement inscrites à l'Événement. En activant leur participation à l'Événement et en achetant une Participation LOTTO MAX admissible en ligne sur PlayNow.com, les participants consentent à participer à l'Événement. Veuillez prévoir un délai pouvant atteindre sept (7) jours après l'achat avant que vos participations ne soient affichées sur votre page « My Promotions » de PlayNow.

Note : Les participants pourront vérifier l'état des participations qu'ils ont cumulées au moyen de leurs achats PlayNow à partir de la page « Promotions History » lorsqu'ils sont connectés à leur compte.

3.6.3. Participation achetée par l'intermédiaire du site PlayAlberta :

- 3.6.3.1. Créez un compte sur PlayAlberta.ca ou connectez-vous à votre compte et cumulez des participations à l'Événement grâce à vos achats des Participations LOTTO MAX admissibles sur PlayAlberta.ca. Consultez la page dédiée aux « Promotions » sur PlayAlberta.ca sur <https://playalberta.ca/promotions/lotto-max-dream-big>. En achetant une Participation LOTTO MAX admissible en ligne sur PlayAlberta.ca, les participants consentent à participer à l'Événement. Tous les Participations LOTTO MAX admissibles achetées sur PlayAlberta.ca seront automatiquement inscrites à l'Événement.

3.6.4. Participation achetée par l'intermédiaire de Subscription Spot et participation par abonnement postal :

3.6.4.1. Les Participations LOTTO MAX admissibles achetées pendant la Période de participation à l'événement au moyen d'un abonnement seront automatiquement inscrites à l'Événement.

3.7. **Toutes les Sociétés de loterie**

3.7.1. Multi-tirages :

3.7.1.1. Les participations multi-tirages LOTTO MAX admissibles achetées en magasin pendant la Période de participation à l'événement peuvent donner droit à des participations à l'Événement aux fins du tirage hebdomadaire applicable pour la semaine durant laquelle elles sont inscrites par le participant et inscrites aux fins du tirage du gros lot après leur inscription en vue du tirage hebdomadaire applicable.

3.7.1.2. Les participations multi-tirages LOTTO MAX admissibles achetées en ligne (à l'exception des résidents de l'Ontario) pendant la Période de participation à l'événement peuvent donner droit à des participations à l'Événement aux fins du tirage hebdomadaire applicable lorsqu'elles sont achetées par le participant ainsi qu'aux fins du tirage du gros lot.

4. **INSCRIPTION D'UNE PARTICIPATION NPN**

4.1. L'achat d'une Participation LOTTO MAX admissible n'améliore pas les chances de gagner en comparaison avec une Participation NPN et n'a aucune incidence sur celles-ci.

4.2. Pour vous inscrire à l'aide d'une Participation NPN, vous devez rédiger à la main un texte d'au moins deux cents (200) mots sur le thème « Que ferais-je- si je gagnais un million de dollars? » (le « **Texte** »). Aucune reproduction mécanique ni numérique n'est autorisée.

4.3. Envoyez le Texte par la poste à l'adresse indiquée ci-après selon votre province ou territoire de résidence, accompagné des renseignements supplémentaires exigés par votre Société de loterie locale. Le Texte doit parvenir à votre Société de loterie locale au plus tard à l'heure locale de fermeture des bureaux le 14 octobre 2025 à des fins de traitement avant la Date de fin de l'événement. À noter qu'une limite d'un seul Texte par enveloppe s'impose. Votre Société de loterie locale n'assume aucune responsabilité en cas de retard ou de non-livraison.

4.4. Les Textes qui ne respectent pas les Règles de l'événement peuvent être déclarés inadmissibles aux fins de l'obtention de participations à l'Événement par la Société de loterie locale, qui dispose d'un pouvoir discrétionnaire absolu pour ce faire.

4.5. Le Participant admissible cumule cinq (5) participations aux fins du tirage hebdomadaire applicable et cinq (5) participations aux fins du tirage du gros lot pour chaque Texte unique admissible reçu.

4.6. Si, à tout moment pendant la Période de participation à l'événement, la livraison du courrier est impactée par un conflit de travail ou par une grève touchant le service postal, une méthode de Participation NPN alternative sera mise à la disposition des participants. Les participants doivent communiquer avec le Centre de service à la clientèle de leur Société de loterie pour obtenir les instructions applicables. Une fois mise en œuvre, cette méthode alternative restera disponible jusqu'à la fermeture des bureaux le 14 octobre 2025, que le service postal régulier soit rétabli ou non avant cette date. Dans tous les cas, pour que la participation soit admissible, la Société de loterie locale du participant doit recevoir la Participation NPN soumise selon la méthode alternative avant la fermeture des bureaux, le 14 octobre 2025. Les Sociétés de loterie ne sont pas responsables des retards dans la réception de ces participations.

4.7. Les renseignements supplémentaires exigés par votre Société de loterie locale sont indiqués ci-après.

4.8. **Colombie-Britannique**

British Columbia Lottery Corporation (c/o Player Services re: LOTTO MAX Dream Big Event)

74 West Seymour Street

Kamloops (Colombie-Britannique) V2C 1E2

Renseignements requis par la BCLC : Prénom, nom de famille, numéro de téléphone, adresse complète et adresse courriel associés à votre compte « LOTTO MAX Dream Big Event (Tech the Halls or Crossword) Event ».

Centre d'aide: 1-866-815-0222 1-866-815-0222

4.9. **Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut**

Western Canada Lottery Corporation (c/o LOTTO MAX Dream Big Event)

6910-50th Avenue

Postal Bag 649

Stettler (Alberta) T0C 2L0

Renseignements requis par la WCLC : Prénom, nom de famille, numéro de téléphone, adresse complète et adresse courriel associés à votre compte MVP. Veuillez noter que vous devez disposer d'un compte MVP actif pour inscrire une Participation NPN.

Centre d'aide: 1-800-665-3313

4.10. **Ontario**

Société des loteries et des jeux de l'Ontario (a/s Événement Rêver en grand de LOTTO MAX)

P.O. Box 60032

Etobicoke RPO Thorncrest (Ontario) M9A 5G2

Renseignements requis par OLG : Veuillez taper ou écrire à la main en caractères d'imprimerie vos prénom, nom de famille, date de naissance, numéro de téléphone, adresse postale, nom d'utilisateur et adresse courriel associés à votre compte Privilèges gagnants ou l'adresse courriel associée à votre compte du joueur OLG.ca. Si vous n'avez pas de compte Privilèges gagnants ou de compte du joueur OLG.ca, vous pouvez en créer un à l'adresse winnersedgefr.OLG.ca ou OLG.ca. Il n'y a aucuns frais pour ce faire.

Centre d'aide: 1-800-387-0098

4.11. **Québec**

Loto-Québec (a/s Événement Rêver en grand de LOTTO MAX)
C.P. 7777, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 4L4

Renseignements requis par LQ : Prénom, nom de famille, numéro de téléphone et courriel.

Centre d'aide: 1-866-611-5686

4.12. **Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Nouveau-Brunswick**

Société des loteries de l'Atlantique (a/s Événement Rêver en grand de LOTTO MAX)
P.O. Box 6160
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 8W6

Renseignements requis par la SLA et processus d'inscription : Veuillez inclure avec votre Texte vos prénom et nom, votre âge et une adresse courriel valide associés à votre compte alc.ca. Si vous inscrivez votre Texte en conformité avec les Règles de l'événement, un code en ligne donnant droit à une Participation NPN vous sera envoyé à l'adresse courriel que vous aurez fournie; vous devrez ensuite entrer à la main le ou les codes sur promotions.alc.ca pour obtenir les cinq (5) participations au tirage hebdomadaire applicable et à celui du gros lot. Les demandes de code en ligne donnant droit à une Participation NPN qui ne comportent pas d'adresse courriel valide associée à un compte alc.ca ne seront pas admissibles à recevoir un code en ligne donnant droit à une Participation NPN.

Centre d'aide: 1-877-252-3287

5. **LOTS ET TIRAGES**

- 5.1. Il y aura six (6) tirages hebdomadaires et un (1) tirage d'un gros lot dans le cadre de cet Événement. La valeur totale des lots pour les six (6) tirages hebdomadaires et le tirage du gros lot est de 2 800 000 \$.
- 5.2. Pour chaque tirage hebdomadaire, trente (30) gagnants seront sélectionnés parmi les Participations admissibles reçues durant chaque période où a lieu un tirage hebdomadaire

applicable. Chaque gagnant d'un tirage hebdomadaire est admissible à un lot en argent de 10 000 \$. Au total, cent quatre-vingts (180) lots en argent seront attribués dans le cadre de l'Événement.

- 5.3. Les tirages hebdomadaires auront lieu selon le calendrier suivant (dans chaque cas, la « **Date de tirage** »), ou dès qu'il sera raisonnablement possible de le faire après les Dates de tirage respectives :

TIRAGE HEBDOMADAIRE	DATE DE DÉBUT DE LA PÉRIODE DE PARTICIPATION AU TIRAGE HEBDOMADAIRE	DATE DE FIN DE LA PÉRIODE DE PARTICIPATION AU TIRAGE HEBDOMADAIRE	DATE DE TIRAGE
1	Le lundi 8 septembre 2025 à 3 h (HAE)	Le lundi 15 septembre 2025 à 2 h 59 min 59 s (HAE)	Le vendredi 19 septembre 2025 ou dès que possible après cette date
2	Le lundi 15 septembre 2025 à 3 h (HAE)	Le lundi 22 septembre 2025 à 2 h 59 min 59 s (HAE)	Le vendredi 26 septembre 2025 ou dès que possible après cette date
3	Le lundi 22 septembre 2025 à 3 h (HAE)	Le lundi 29 septembre 2025 à 2 h 59 min 59 s (HAE)	Le vendredi 3 octobre 2025 ou dès que possible après cette date
4	Le lundi 29 septembre 2025 à 3 h (HAE)	Le lundi 6 octobre 2025 à 2 h 59 min 59 s (HAE)	Le vendredi 10 octobre 2025 ou dès que possible après cette date
5	Le lundi 6 octobre 2025 à 3 h (HAE)	Le lundi 13 octobre 2025 à 2 h 59 min 59 s (HAE)	Le vendredi 17 octobre 2025 ou dès que possible après cette date
6	Le lundi 13 octobre 2025 à 3 h (HAE)	Le lundi 20 octobre 2025 à 15 h (HAE)	Le vendredi 24 octobre 2025 ou dès que

			possible après cette date
--	--	--	------------------------------

- 5.4. Un (1) gros lot de 1 000 000 \$ sera tiré parmi toutes les Participations admissibles reçues pendant la Période de participation à l'événement. Les Participations admissibles à tous les tirages hebdomadaires sont admissibles au tirage du gros lot. Le tirage du gros lot aura lieu le vendredi 24 octobre 2025 (la « **Date de tirage du gros lot** ») ou dès qu'il sera raisonnablement possible de le faire après la Date de tirage du gros lot.
- 5.5. Les chances de gagner un lot dans le cadre d'un tirage hebdomadaire dépendront du nombre total de Participations admissibles reçues au cours de la Période de participation au tirage hebdomadaire applicable. Les chances de gagner le gros lot dépendront du nombre total de Participations admissibles reçues au cours de la Période de participation à l'événement.
- 5.6. Aucun lot n'est attribué par région géographique.
- 5.7. Les tirages effectués pour chaque Date de tirage hebdomadaire et la Date de tirage du gros lot se feront de façon électronique par la SLI à l'aide d'un générateur de nombres aléatoires certifié.
- 5.8. Chaque Participation admissible à un tirage hebdomadaire ne peut gagner qu'un (1) lot durant ce tirage hebdomadaire et n'est admissible à aucun autre tirage hebdomadaire. Toutefois, les Participations admissibles peuvent permettre de gagner un (1) lot hebdomadaire et le gros lot.

Tirages hebdomadaires

- 5.9. À chaque Date de tirage hebdomadaire (exception faite de la Date de tirage du gros lot), trente (30) participations potentiellement gagnantes seront tirées parmi les Participations admissibles inscrites au cours de la période de participation pour la semaine applicable. Si la participation est déclarée nulle ou si le participant est disqualifié pour quelque raison que ce soit par un Commanditaire, ou si le participant ne fait pas de suivi auprès de la Société de loterie locale dans les cinq (5) jours ouvrables, omet de fournir une preuve de son identité ou ne répond pas correctement à la question d'habileté mathématique, les Commanditaires se réservent le droit, dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire absolu, de sélectionner une participation additionnelle de rechange parmi les Participations admissibles restantes reçues au cours de la période de participation pour la semaine applicable.

Tirage du gros lot

- 5.10. À la Date de tirage du gros lot, une (1) participation potentiellement gagnante sera tirée parmi toutes les Participations admissibles inscrites au cours de la Période de participation à l'événement. Si la participation est déclarée nulle ou si le participant est disqualifié pour quelque raison que ce soit par un Commanditaire, ou si le participant ne fait pas de suivi auprès de la Société de loterie locale dans les cinq (5) jours ouvrables, omet de fournir une

preuve de son identité ou ne répond pas correctement à la question d'habileté mathématique, les Commanditaires se réservent le droit, dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire absolu, de sélectionner une participation additionnelle de rechange parmi les Participations admissibles restantes reçues au cours de la Période de participation à l'événement.

6. GAGNANTS ET AVIS CONCERNANT LES GAINS

- 6.1. Les gagnants potentiels doivent respecter les conditions d'admissibilité énoncées dans les présentes Règles de l'événement pour être déclarés gagnants par leur Société de loterie locale et pouvoir réclamer un lot.
- 6.2. Les gagnants potentiels seront avisés par leur Société de loterie locale selon les coordonnées indiquées dans le compte inscrit auprès de la Société de loterie locale ou fournies lors de leur participation. La Société de loterie locale communiquera avec les gagnants potentiels dès qu'il sera raisonnablement possible de le faire après la Date du tirage hebdomadaire applicable ou la Date du tirage du gros lot, selon le cas (la « **Communication initiale** »).
- 6.3. Tous les gagnants potentiels devront fournir une preuve de leur admissibilité, y compris une preuve d'âge et de résidence, avant le paiement d'un lot en lien avec l'Événement. Pour les résidents de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, les gagnants potentiels doivent également fournir l'original de la Participation LOTTO MAX admissible correspondant à la participation tirée pour pouvoir réclamer un lot, le cas échéant. Les décisions relatives à l'admissibilité des gagnants potentiels sont prises par la Société de loterie locale et sont définitives.
- 6.4. Le gagnant potentiel doit répondre correctement à une question d'habileté mathématique sans aide mécanique ou autre pour être déclaré gagnant et remporter le lot applicable. Si le gagnant potentiel ne répond pas correctement, sans aide, à la question d'habileté mathématique dans le délai imparti, les Commanditaires auront alors le droit de rejeter automatiquement la participation du participant (et si ce dernier est disqualifié, il perdra tous ses droits au lot applicable).
- 6.5. Avant d'être déclaré gagnant confirmé et admissible à réclamer un lot, le gagnant potentiel sera tenu de signer et de retourner une déclaration et une quittance pouvant comprendre ce qui suit :
 - 6.5.1. une confirmation indiquant qu'il se conforme aux présentes Règles de l'événement;
 - 6.5.2. une attestation indiquant qu'il accepte le lot applicable tel qu'il est attribué;
 - 6.5.3. une décharge indiquant qu'il dégage les Parties à l'événement et leurs dirigeants, administrateurs, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs et toutes les autres personnes ou entités ayant un lien avec l'Événement de toute responsabilité à l'égard de cet Événement, de sa participation à celui-ci et/ou de l'attribution et de l'utilisation ou du mauvais usage du lot ou de toute partie du lot;

- 6.5.4. une décharge à l'égard de Facebook, d'Instagram et de X (les « **Plateformes de médias sociaux** ») et une attestation indiquant qu'il reconnaît que l'Événement n'a pas été commandité, approuvé ou administré par les Plateformes de médias sociaux; et
- 6.5.5. une confirmation d'entente concernant la publication, la reproduction et/ou toute autre utilisation, sans autre avis ni contrepartie, de ses nom, adresse (uniquement la ville et la province) et photographie dans toute publicité ou annonce faite par les Commanditaires ou en leur nom, de quelque manière que ce soit, y compris la publicité imprimée ou diffusée à la radio, à la télévision ou sur Internet.
- 6.6. Si la Société de loterie locale ne reçoit pas les renseignements concernant l'admissibilité du gagnant potentiel ainsi que sa déclaration et sa quittance dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la Communication initiale, la Société de loteries locale aura le droit de rejeter automatiquement la participation du participant (et si ce dernier est disqualifié, il perdra tous ses droits au lot applicable).
- 6.7. Les lots doivent être acceptés tels qu'ils sont attribués. Si le gagnant potentiel ne peut pas accepter un lot tel qu'il a été attribué, ou s'il est incapable de le faire pour quelque raison que ce soit, il sera disqualifié (et perdra tous ses droits au lot), et la SLI et/ou la Société de loterie locale se réservent le droit, dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire absolu, de sélectionner un gagnant potentiel parmi les Participations admissibles restantes inscrites au cours de la période de participation pour la semaine applicable dans le cas d'un lot hebdomadaire ou, dans le cas du gros lot, parmi les Participations admissibles restantes inscrites au cours de la Période de participation à l'événement (auquel cas les dispositions précédentes du présent article s'appliqueront au gagnant potentiel nouvellement sélectionné).
- 6.8. En cas de « participation achetée en groupe », chaque Société de loterie locale agira conformément à ses propres politiques et procédures applicables. Les Commanditaires n'assument aucune responsabilité quant au droit à un lot quelconque d'un groupe ou d'un membre du groupe. En participant à l'Événement, chaque Participant admissible agissant pour le compte d'un groupe accepte pleinement ces Règles de l'événement.

7. **PAUSE DE JEU ET AUTOEXCLUSION**

- 7.1. Votre participation à cet Événement peut être sujette à une pause de jeu ou une autoexclusion que vous avez mise en place avec votre Société de loterie locale. Dans ces cas, les politiques de votre Société de loterie locale en matière de pause de jeu ou d'autoexclusion, selon le cas, s'appliqueront à votre participation à cet Événement. Les participations cumulées avant le statut d'autoexclusion peuvent demeurer admissibles au tirage hebdomadaire applicable et au tirage du gros lot. Des renseignements supplémentaires sur l'autoexclusion se trouvent sur le site Web de votre Société de loterie locale :

SLA Programme d'autoexclusion

Si vous choisissez de vous prévaloir du programme d'autoexclusion sur le site alc.ca, vous n'aurez plus accès à votre compte alc.ca, ce qui vous empêchera d'inscrire des Participations LOTTO MAX admissibles achetés en magasin.

<https://www.alc.ca/content/alc/fr/corporate/playwise/player-tools.html>

BCLC Pause de jeu (*Game Break*)

<https://corporate.bclc.com/player-health/game-break.html>

LQ Programme d'autoexclusion

<https://pourquelejeuresteunjeu.lotoquebec.com/fr/trouver-aide/programme-autoexclusion>

OLG Politique sur le jeu responsable et Ma pause jeu

<https://www.olg.ca/fr/avis-juridique/politique-sur-le-jeu-responsable.html>

8. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

8.1. En participant à l'Événement, les Participants admissibles conviennent qu'en aucun cas les Parties à l'événement ou les Plateformes de médias sociaux, ainsi que les membres de leur groupe respectif et leurs membres, actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, représentants, successeurs, sous-traitants, assureurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « **Parties libérées** ») ne sont responsables à l'égard de ce qui suit, et les Participants admissibles libèrent par les présentes les Parties libérées à l'égard de ce qui suit : les réclamations, actions, dommages, pertes, coûts, frais ou responsabilités de quelque nature que ce soit (y compris, sans s'y limiter, les dommages matériels, les blessures corporelles et/ou le décès, les dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs, ainsi que les honoraires d'avocat et les frais judiciaires) découlant de ce qui suit ou s'y rapportant, sans s'y limiter :

8.1.1. la production, l'administration ou le déroulement de l'Événement (ou la participation des Participants admissibles à l'Événement);

8.1.2. l'utilisation d'un site Web dédié à l'Événement ou des problèmes liés à une fonction d'un tel site ou l'utilisation du contenu d'un site Web ou des problèmes liés à un tel contenu, quelle qu'en soit la cause;

8.1.3. les demandes de participation ou autres renseignements perdus, volés, retardés, non reçus, détruits, endommagés, mal adressés, illisibles, incomplets, frauduleux ou reçus en retard, et toutes ces participations seront nulles et non admissibles;

8.1.4. les défaillances, interruptions ou retards concernant la réception des participations pour quelque raison que ce soit (y compris par la poste, par courriel ou par tout autre moyen de communication) ou les défaillances techniques ou erreurs de quelque nature que ce soit;

- 8.1.5. la perte d'une fonctionnalité attribuable à la non-activation des témoins ou à la congestion sur Internet;
 - 8.1.6. la sélection ou l'annonce d'un gagnant d'un lot et l'acceptation, la possession, l'utilisation, l'utilisation abusive ou la non-utilisation d'un lot attribué;
 - 8.1.7. les préjudices ou les dommages causés au système informatique d'un Participant admissible ou de toute autre personne en raison de virus ou d'atteintes à la protection de la vie privée découlant de l'interférence d'ordinateurs tiers (ou de « pirates informatiques »), y compris à la sécurité ou à la confidentialité des renseignements transmis au moyen de réseaux informatiques;
 - 8.1.8. le mauvais fonctionnement d'un réseau téléphonique ou des lignes téléphoniques, de l'équipement informatique, des données ou logiciels, des systèmes en ligne, des serveurs ou des fournisseurs d'accès, ou les dommages causés à ceux-ci;
 - 8.1.9. l'accès non autorisé, l'altération, le piratage, le vol, la destruction, les virus informatiques, les bombes à retardement, les bombes logiques et les autres dispositifs de même nature ou de nature semblable pouvant survenir ou se produire en relation avec l'Événement; et
 - 8.1.10. les autres erreurs techniques ou humaines dans la réception ou le traitement des participations ou des autres inscriptions (à l'Événement ou de l'Événement) ou autrement liées à la production, à l'administration ou au déroulement de l'Événement.
- 8.2. Les Parties libérées ne sont pas responsables du lancement, du maintien ou de l'achèvement d'un tirage au sort ou de l'attribution des lots, y compris sans s'y limiter dans les circonstances suivantes : i) un organisme de réglementation ayant autorité sur l'Événement, ou sur l'une des Parties libérées, émet des réserves sur le plan de la réglementation sur tout aspect de l'Événement, ou sur l'une des Parties libérées qui offrent ou administrent l'Événement; ii) si cela fait en sorte que l'Événement n'est pas administré comme prévu dans les Règles de l'événement; ou iii) si cela peut nuire à l'équité, à l'intégrité ou à la réputation de l'Événement ou à l'intégrité ou à la réputation de l'une des Parties libérées, le tout à la discrétion entière et absolue de la SLI.
 - 8.3. Les Participants admissibles acceptent de défendre, d'indemniser et de tenir à couvert les Parties libérées à l'égard de l'ensemble des actions, des poursuites, des procédures, des réclamations, des demandes, des pertes, des coûts ou des frais, y compris les honoraires et les frais d'avocat, découlant de l'Événement et/ou d'un manquement aux Règles de l'événement ou s'y rapportant.
 - 8.4. Les Parties libérées ne seront pas responsables de l'impossibilité de recevoir, de saisir ou d'enregistrer une participation, une demande ou toute autre information, quelle qu'en soit la raison. Les Parties libérées ne seront en aucun cas tenues d'attribuer plus de cent quatre-vingts (180) lots hebdomadaires et un (1) gros lot et n'acceptent aucune responsabilité, en totalité ou en partie, en cas de perte, de dommage ou de préjudice, quelle qu'en soit la

cause, en lien avec les lots hebdomadaires ou le gros lot, ou avec le déroulement de l'Événement.

9. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 9.1. En participant à l'Événement, les Participants admissibles confirment qu'ils ont lu les présents Règles de l'événement et qu'ils s'engagent à le respecter.
- 9.2. Les décisions des Commanditaires sont définitives et exécutoires pour toutes les questions liées à l'Événement, y compris, mais sans s'y limiter, à l'administration de l'Événement, à la détermination de l'admissibilité d'une participation, la sélection des gagnants potentiels et l'attribution des lots.
- 9.3. S'il s'avère que le gagnant potentiel a saisi des renseignements falsifiés ou incorrects, notamment en ce qui concerne les renseignements sur le billet saisis manuellement sur un site Web dédié à l'Événement dans le but de participer à celui-ci, et/ou si le gagnant potentiel ne satisfait pas aux exigences d'admissibilité ou n'a pas de compte en règle avec sa Société de loterie, cette personne et toutes ses participations seront disqualifiées et elle ne pourra pas gagner de lot dans le cadre de l'Événement.
- 9.4. Les Commanditaires se réservent le droit de disqualifier de l'Événement tout participant qui, à leur avis, altère les participations ou le processus de tirage au sort, agit d'une manière non conforme aux Règles de l'événement ou agit d'une manière qui pourrait raisonnablement être perçue comme nuisant à l'équité, à l'intégrité ou à la réputation de l'Événement.
- 9.5. Toutes les participations deviennent la propriété des Commanditaires et ne seront pas retournées.
- 9.6. Les participants qui inscrivent une Participation NPN renoncent, au profit des Commanditaires, à tous leurs droits moraux à l'égard du Texte d'au moins deux cents (200) mots.
- 9.7. Toute tentative visant à nuire ou à porter atteinte délibérément au déroulement de cet Événement ou d'un tirage au sort constitue une violation des lois pénales et civiles. Les Commanditaires se réservent le droit d'exercer des recours et d'obtenir des dommages-intérêts dans la pleine mesure permise par la loi, y compris dans le cadre de poursuites au criminel, pour une telle tentative.
- 9.8. Les Commanditaires se réservent le droit d'annuler l'Événement, en totalité ou en partie, ou de le retarder pour quelque raison que ce soit et sans préavis, y compris dans l'éventualité de cas fortuits ou de cas de force majeure.
- 9.9. Les Commanditaires peuvent modifier les présentes Règles de l'événement à tout moment, auquel cas les règles modifiées seront mises à la disposition du public.
- 9.10. En participant à l'Événement, chaque Participant admissible consent à la collecte, à l'utilisation et à la distribution de ses renseignements personnels (renseignements qui

permettent d'identifier le Participant admissible en tant que particulier, comme son numéro de téléphone et son adresse) par les Sociétés de loterie et Splashdot dans le but de mettre en œuvre, d'administrer et de réaliser cet Événement. Chaque Société de loterie s'engage à assurer la protection de la vie privée de ses participants et à prendre toutes les précautions nécessaires pour s'assurer que les renseignements sur les participants sont sauvegardés conformément à sa politique de confidentialité. Les Sociétés de loterie utiliseront ou divulgueront les renseignements personnels des participants uniquement dans les buts spécifiques pour lesquels ils ont été recueillis, y compris, mais sans s'y limiter, l'administration de l'Événement et/ou la création de comptes, sauf si la loi l'exige, et conserveront les renseignements seulement le temps nécessaire pour réaliser les buts pour lesquels ces renseignements personnels ont été recueillis. Une copie des politiques de confidentialité et des avis juridiques/avis de non-responsabilité des Sociétés de loterie est disponible en cliquant sur les liens ci-dessous :

- SLA Politique de confidentialité
<https://www.alc.ca/content/alc/fr/referenced/PrivacyPolicy.html>

- BCLC BCLC Privacy Statement
<https://corporate.bclc.com/privacy-statement.html>

- LQ Politique de confidentialité
<https://societe.lotoquebec.com/fr/confidentialite>

- OLG Politique de confidentialité et d'utilisation des témoins d'OLG
<https://www.olg.ca/fr/politique-de-confidentialite-temoins.html>

- WCLC Politique de confidentialité
<https://www.wclc.com/privacy-policy.htm>

- 9.11. Les présentes Règles de l'événement régissent l'Événement. En cas de conflit ou de disparité entre les dispositions des présentes Règles de l'événement et celles de toute autre entente contractuelle relative à cet Événement qui ne peut être résolu par le respect des dispositions à la fois des règles et de l'entente, les dispositions figurant dans les présentes Règles de l'événement prévaudront dans la mesure de ce conflit ou de cette disparité.
- 9.12. Les présentes Règles de l'événement est assujetti aux lois de la province ou du territoire où le billet LOTTO MAX a été émis et il est régi par ces mêmes lois. Dans tous les autres cas, les présentes Règles de l'événement est assujetti aux lois de la province ou du territoire duquel le participant est un résident autorisé et il est régi par ces mêmes lois.
- 9.13. Les participants à l'Événement se soumettent irrévocablement à la compétence exclusive des tribunaux de la province ou du territoire où le billet LOTTO MAX a été émis dans le cadre de toute action ou procédure découlant des présentes Règles de l'événement ou s'y rapportant. Dans tous les autres cas, les participants à l'Événement se soumettent

irrévocablement à la compétence exclusive des tribunaux de leur province ou territoire de résidence dans le cadre de toute action ou procédure découlant des présentes Règles de l'événement ou s'y rapportant. Les participants renoncent à s'opposer à l'introduction d'une action ou d'une procédure devant un tel tribunal ou à tout argument voulant qu'un tel tribunal constitue un forum qui ne convient pas.

- 9.14. Pour les résidents du Québec, tout différend qui survient en lien avec la gestion de l'Événement et l'attribution des lots sera réglé conformément aux présentes Règles de l'événement et au *Règlement sur les jeux organisés pour la promotion des ventes* (RLRQ, c. S-13.1, r. 4).
- 9.15. Si une disposition des présentes Règles de l'événement, des conditions et explications figurant sur un billet ou des conditions établies par les Commanditaires sont jugées nulles ou inapplicables par un tribunal compétent, cette décision ne touchera que cette disposition et ne rendra pas, en soi, nulles ou inapplicables les autres dispositions de ceux-ci.